# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# **BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN: BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21820142400015

AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014\_BFSTE COMPTABLE : SGC MOISSAC

M. 57

**Budget primitif** 

Voté par nature

BUDGET: Principal (3)

**ANNEE 2023** 

<sup>(1)</sup> Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# **Sommaire**

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17
III - Vote au buaget	
AR Prefecture A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
0 8 2 A2ୀ - SSection ହଣ୍ଡା ମହଣ୍ଡା ଓଡ଼େ ମଣ୍ଡମ ଅପିଶ୍ୱର କାର୍ଥିୟ - Đếtail par artic e	23
Reçuale- dection d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemple des opérations d'équipement	25
A2.2 Section d'investissement Dépenses Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
	G Obi
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.900 - Policifoli 6 - Action economique A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	3 <b>3)4</b> 0
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	38
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	43
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	44
P.1.5. Etat de la dette. Détail des prérations de couverture	15

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	4	47
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	4	48
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	4	49
B3.1 - Etat des provisions constituées	5	50
B3.2 - Etalement des provisions	5	52
B4 - Etat des charges transférées	5	53
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	5	54
B6 - Prêts	5	55
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	5	56
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	5	57
B7.3 - Etat des emprunts garantis	5	58
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	5	59
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	6	60
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	6	61
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	6	62
B7.8 - Autres engagements donnés	6	63
B7.9 - Autres engagements reçus	6	64
B8 - Supventions versees	6	65
B9 - Etat de Person ne fecture	6	66
082 Bฏ ହ ഉള്ള ഉള്ള മുത്രമുന്നുള്ള പ്രായം പ്രവയം പ്രവയന് പ്രവയന് പ്രവയന് പ്രായം പ്രവയന് പ്രവയന് പ്രവയന് പ്രവയന് പ്രവയന് പ്രവയന് പ്രവയന് പ്രായം പ്രവയന് പ്രവയ	6	69
Reçu <b>ଞ</b> ୀୟମ୍ମ - <b>ୀ_ମିଶ୍ ଖିଟ୍</b> ରେଡ଼ିମ୍ପ୍ରିକାismes de regroupement	7	70
B11.2 - Liste des établissements publics créés	7	71
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	7	72
C - Annexes budgétaires		
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	7	73
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	7	74
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de n	noins de 3 500 habitants)	76
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de m	noins de 3 500 habitants)	77
D - Autres éléments d'information		
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	7	78
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget		79
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation		80
D3 - Décisions en matière de taux		82
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement		83
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		84
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2		86
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)		87
V - Arrêté et signatures		

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

A - Arrêté et signatures

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

88

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Reç<u>u le 17/04/2023</u>

	I – INFORMATIONS GENERALES	ı
iivi	ORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1656

Informations fiscales (N-2)		
	Collectivité	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	768548,00	

	Informations financières – ratios	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	843,37
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	815,08
3	Dépenses d'équipement brut / population	175,48
4	Encours de dette / population (2) (3)	847,92
5	DGF / population	177,99
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,3681
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1,1325
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,2152
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	1,0402
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-0,0300

<sup>(1)</sup> A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

<sup>(3)</sup> L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<sup>(4)</sup> Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Recu le 17/04/2023

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
- III Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3):
  - Fonctionnement : 7,50 %
  - Investissement : 7,50%
- IV En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V Les provisions sont semi-budgétaires (4).
- VI La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.
- VII Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ..
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF
Regule 17/04/2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 035 227,34	2 007 215,23	-627 263,26	A1 344 724,63
Investissement	208 057,17	1 086 333,59	(3) -782 950,02	A2 95 326,40
Fonctionnement	827 170,17	920 881,64	(4) 155 686,76	A3 249 398,23

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 2 300,00	III + IV 17 297,90	B1 14 997,90
Investissement	1 2 300,00	III 17 297,90	B2 14 997,90
Fonctionnement	0,00	IV 0,00	B3 0,00

_		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	359 722,53
Investissement	A2 + B2	110 324,30
Fonctionnement	A3 + B3	249 398,23

<sup>(1)</sup> État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<sup>(2)</sup> Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

<sup>(3)</sup> Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

<sup>(4)</sup> Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)** 

		DETAIL DES RESTES A REALISER	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées			
	SECTION D'INVE	STISSEMENT - TOTAL	(l) <b>2 300,00</b>			
	018	RSA	0,00			
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			
	13	Subventions d'investissement (3)	0,00			
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			
	18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00			
	20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00			
	204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00			
	21	Immobilisations corporelles (3)	2 300,00			
	22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00			
	23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00			
	26	Participations et creances rattachee	0,00			
	27 AR F	র্মিনিন্দু নিনাওটানিsations financières (১)	0,00			
082	- <b>45</b> 18201424-20	ջիթըitresյd⊱opérationsթրour compte de tiers	0,00			
		NCTIONNEMENT – TOTAL	(11)			
	011	Charges à caractère général (4)	0,00			
	012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00			
	014	Atténuations de produits	0,00			
	016	APA	0,00			
	017	RSA / Régularisations de RMI	0,00			
	65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00			
	6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
	66	Charges financières	0,00			
	67	Charges spécifiques (4)	0,00			

<sup>(1)</sup> Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	ı
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)** 

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVI	ESTISSEMENT - TOTAL	(III) 17 297,90
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	17 297,90
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 (3)	0,00
26 AR 1	Parficipations et créances rattachées	0,00
	Autres immobilisations financières (3)	0,00
Reçu <mark>45</mark> 18 17/04/2	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT - TOTAL	(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Reç<u>u le 17/04/2023</u>

| - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	422 600,00	430 948,31
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	83 265,60	48 035,90
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 26 881,39
#	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	505 865,60	505 865,60
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 691 467,12	1 349 778,90
-	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
	002 Resultat de fonctionnement reporte (1)	0,00	341 688,22
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 691 467,12	1 691 467,12
			1

<sup>(1)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le	8 974,00	10 908,00	23 000,00	23 000,00	33 908,00
	204) (y compris opérations) (3)					
204	Subventions d'équipement versées (y	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
	compris opérations) (3) (8)					
21	Immobilisations corporelles (y compris	187 038,83	2 300,00	256 600,00	256 600,00	258 900,0
	opérations) (3)					
22	Immobilisations reçues en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
	affectation (y compris opérations) (3)		ŕ	,	ŕ	
	(4)					
23	Immobilisations en cours (saut 2324)	0.00	70 057,60	11 000,00	11 000,00	81 057,6
20	(yARmpre postions to cours (sau 2024)	,,,,				21.221,2
82_ <b>Total d</b>	es dépenses d'équipement 023014-1	196 <b>(12,83</b>	83 265,60	290 600,00	290 600,00	373 865,6
	17D/otlatiøns:0f@n3ds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
10	Emprunts et dettes assimilees	134 302.35	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,0
18	Cpte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
10	(BA,régie) (5)	-,	.,	-,	.,	- /-
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
+	les dépenses financières	134 382,35	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,0
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
Total d	es dépenses réelles d'investissement	330 395,18	83 265,60	422 600,00	422 600,00	505 865,6
040	Opérations ordre transf. entre	0,00		0,00	0,00	0,0
	sections (7)					
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,0
Total d	les dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,0
<u> </u>	-					
	TOTAL	330 395,18	83 265,60	422 600,00	422 600,00	505 865,6
H				-	•	+
		D	001 SOLDE D'EXECU	TION NEGATIF REPO	RTE OU ANTICIPE	0,0
						=,
			TOTAL DES DEPE	ENSES D'INVESTISSE	MENT CUMULEES	505 865,6

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<sup>(5)</sup> A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

<sup>(6)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

<sup>(7)</sup> DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

<sup>(8)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.		Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
01	18	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	3	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	120 709,82	48 035,90	42 764,00	42 764,00	90 799,90
16	3	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20		Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	04	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	1	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	2	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	3	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
То	otal de	es recettes d'équipement	20 709,82	48 035,90	42 764,00	42 764,00	90 799,90
16 18 26 27 02	182 182 38 6 8 8 7 24	Detations, fonds divers et réserves (sauf 2468 4 - 2023 0412 - D2023 014 - BF 17/04/2023 Cartionnement capitalisés (6)  Autres subventions invest. non transf. (3) (7)  Emprunts et dettes assimilées  Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)  Participations et créances rattachées  Autres immobilisations financières (3)  Produits des cessions d'immobilisations es recettes financières  Chapitres d'opérations pour le compte de tiers	85 000,00 '95 451,23 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 980 451,23 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	85 000,00  8 348,31  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  93 348,31  0,00	85 000,00  8 348,31  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  93 348,31  0,00	85 000,00  8 348,31 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 93 348,31 0,00
		(9)				400 440 04	40.440.04
То	otal de	es recettes réelles d'investissement	1 101 161,05	48 035,90	136 112,31	136 112,31	184 148,21
02	21	Virement de la section de fonctionnement (10)	73 878,50		291 152,00	291 152,00	291 152,00
04	40	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		3 684,00	3 684,00	3 684,00
04	41	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal de	es recettes d'ordre d'investissement	73 878,50		294 836,00	294 836,00	294 836,00

TOTAL 1 175 039,55 48 035,90 430 948,31 430 948,31 478 984,21

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 26 881,39

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 505 865,60

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

294 836,00

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

### AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçu le 17/04/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

R	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	344 740,56	0,00	509 793,02	509 793,02	509 793,0
012	Charges de personnel et frais	342 700,00	0,00	514 100,00	514 100,00	514 100,0
	assimilés (3)					
014	Atténuations de produits	169 323,00	0,00	169 323,00	169 323,00	169 323,0
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
65	Autres charges de gestion	41 926,82	0,00	177 048,00	177 048,00	177 048,0
	courante (sauf 6586) (3)					
6586	Frais fonctionnement des groupes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
	d'élus					
Total d	es dépenses de gestion courante	898 69 ),38	0,00	1 370 264,02	1 370 264,02	1 370 264,0
66	AR Prefecture Charges financières	27 00 ),00	0,00	24 500,00	24 500,00	24 500,0
- <b>67</b> 182	0 <b>Charges 3 pécifiques 23)</b> D 2 0 2 3 0 1 4 - 1	BF ),00	0,00	0,00	0,00	0,0
u <sub>68</sub> le	Dotations aux provisions,	),00		1 867,10	1 867,10	1 867,1
	dépréciations (semi-budgétaires) (3)					
Total d	es dépenses réelles de	925 690,38	0,00	1 396 631,12	1 396 631,12	1 396 631,1
fonctio	nnement					
					_	
023	Virement à la section	73 878,50		291 152,00	291 152,00	291 152,0
	d'investissement (4)					
042	Opérations ordre transf. entre	0,00		3 684,00	3 684,00	3 684,0
	sections (4) (5)					
043	Opérations ordre intérieur de la	0,00		0,00	0,00	0,0
	section (4)					
Total d	es dépenses d'ordre de	73 878,50		294 836,00	294 836,00	294 836,0
fonctio	nnement					
	TOTAL	999 568,88	0,00	1 691 467,12	1 691 467,12	1 691 467,1
-						+
			D	002 RESULTAT REPO	ORTE OU ANTICIPE	0,0
<b></b>						=
			TOTAL DES DEPENS	SES DE FONCTIONNE	MENT CUMULEES	1 691 467,1
	-				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(4)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

<sup>(5)</sup> Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

-		
	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
Γ	EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	17 700,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	85 550,00	0,00	93 593,00	93 593,00	93 593,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	137 515,00	0,00	140 515,00	140 515,00	140 515,00
731	Fiscalité locale	565 949,00	0,00	715 063,00	715 063,00	715 063,00
74	Dotations et participations (3)	40 015,00	0,00	318 195,00	318 195,00	318 195,00
75	Autres produits de gestion	8 000,00	0,00	66 030,00	66 030,00	66 030,00
	commente (6)refecture					
	os recettos de destion courante	<del>854 7</del> 2 ),00	0,00	1 349 396,00	1 349 396,00	1 349 396,00
2-21820 çu <sup>76</sup> le :	11424 - 20230412 - D2023014 - Produits financiers 7/04/2023	J,00	0,00	4,00	4,00	4,00
77 .	Produits spécifiques (3)	),00	0,00	378,90	378,90	378,90
78	Renrises amort dénréciations	),00		0,00	0,00	0,00
	prov. (semi-budgétaires) (3)					
Total de	es recettes réelles de fonctionnement	854 733,00	0,00	1 349 778,90	1 349 778,90	1 349 778,90
042	Opérations ordre transf. entre	0,00		0,00	0,00	0,00
043	sections (4) (5) Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes d'ordre de	0,00		0,00	0,00	0,00
fonction	nnement					
	TOTAL	854 733,00	0,00	1 349 778,90	1 349 778,90	1 349 778,90
U.						+
			R	002 RESULTAT REPO	ORTE OU ANTICIPE	341 688,22
						=

### Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	294 836,00
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 691 467,12

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

 $<sup>(4) \</sup> DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$ 

<sup>(5)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

<sup>(6)</sup> Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)** 

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	132 000,00	0,00	132 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	33 908,00	0,00	33 908,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	258 900,00	0,00	258 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	81 057,60	0,00	81 057,60
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Participations et créances rattachées AR PRÉTECTURE Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
2- <b>28</b> 182	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
çu <b>₂9</b> le	<sup>1</sup> Dépréciátions des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	505 865,60	0,00	505 865,60

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 505 865,60

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)** 

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	509 793,02		509 793,02
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	514 100,00		514 100,00
014	Atténuations de produits	169 323,00		169 323,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 6586	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9) Frais fonctionnement des groupes d'élus	177 048,00 0,00	0,00	177 048,00 0,00
66	Charges financières	24 500,00	0,00	24 500,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 867,10	3 684,00	5 551,10
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		291 152,00	291 152,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 396 631,12	294 836,00	1 691 467,12

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 691 467.12
	1

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(5)</sup> Hors chapitres opérations.

<sup>(6)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

### AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçu le 17/04/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	85 000,00	0,00	85 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	90 799,90	0,00	90 799,90
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autre <b>alin</b> morpilieation தர்களவில் மூகி (3)	0,00	0,00	0,00
26 2-218 qu <sup>29</sup> 1e	Amortissement des immobilisations 201424-20230412-D2023014-BF Dégrécjations des immobilisations (4)		3 684,00 0,00	3 684,00 0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		291 152,00	291 152,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	175 799,90	294 836,00	470 635,90

R 001 SOLDE D'EXE	CUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	26 881,39
		+
	D 1069 AEEECTATION DIJ DESIJI TAT	0 240 24

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 505 865,60

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	16 000,00		16 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	93 593,00		93 593,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	140 515,00		140 515,00
731	Fiscalité locale	715 063,00		715 063,00
74	Dotations et participations (8)	318 195,00		318 195,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	66 030,00	0,00	66 030,00
76	Produits financiers	4,00	0,00	4,00
77	Produits spécifiques (8)	378,90	0,00	378,90
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	1 349 778,90	0,00	1 349 778,90

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	341 688,22
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 691 467,12

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

### AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçu le 17/04/2023

**BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023** 

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Recu le 17/04/2023

III – VOTE DU BUDGET

Ш

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

### **DEPENSES**

DEI ENGES									
	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	budgétaire (2)		II	cadre d'une AP		=   +
	TOTAL	330 395,18	83 265,60	0,00	422 600,00	422 600,00	0,00	422 600,00	505 865,60
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 974,00	10 908,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	33 908,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	187 038,83	2 300,00	0,00	256 600,00	256 600,00	0,00	256 600,00	258 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	70 057,60	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	81 057,60
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'équipement	196 012,83	83 265,60	0,00	290 600,00	290 600,00	0,00	290 600,00	373 865,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	134 382,35	0,00		132 000,00	132 000,00		132 000,00	132 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total	des dépenses financières	134 382,35	0,00	0,00	132 000,00	132 000,00	0,00	132 000,00	132 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles	330 395,18	83 265,60	0,00	422 600,00	422 600,00	0,00	422 600,00	505 865,60
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 0,	-		
		D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00

Total des dépenses d'investissement cumulée	

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(2)</sup> Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Reçia) Voir l'état 711-A24/2001 le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

- (3) Gr. delinition du chapitre des operations d'ordre (Dr 040 Kr 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023** 

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçu le 17/04/2023 BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	Α

### **RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		II	III = I + II
	TOTAL	379 588,32	48 035,90	422 600,00	422 600,00	470 635,90
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	120 709,82	48 035,90	42 764,00	42 764,00	90 799,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	166 et 1688 non budgétaire)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes d'équipement	120 709,82	48 035,90	42 764,00	42 764,00	90 799,90
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	185 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	166)					
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		185 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes réelles	305 709,82	48 035,90	127 764,00	127 764,00	175 799,90
021	Virement de la section de fonctionnement	73 878,50		291 152,00	291 152,00	291 152,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		3 684,00	3 684,00	3 684,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes d'ordre	73 878,50		294 836,00	294 836,00	294 836,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	26 881,39		
Affectation au compte 1068 (8)			
Total des recettes d'investissement cumulées	505 865,60		

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Reçu) von état W-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

#### (4) Les comptes 13, 29, 39, 49 et 39 peuvent nyurer uans le uetan un chaptire si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023** 

- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçulle 17/04/2023

#### III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE Ш **A1**

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			<u> </u>	budgétaire (3)		II			=   +
	TOTAL	330 395,18	83 265,60	0,00	422 600,00	422 600,00	0,00	422 600,00	505 865,60
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 974,00	10 908,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	33 908,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	10 908,00		16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00	27 408,00
2051	Concessions, droits similaires	8 974,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	187 038,83	2 300,00	0,00	256 600,00	256 600,00	0,00	256 600,00	258 900,00
2111	Terrains nus	27 949,37	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	23 500,00	0,00		192 100,00	192 100,00	0,00	192 100,00	192 100,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	20 154,24	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	91 935,22	2 300,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	6 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	23 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	70 057,60	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	81 057,60
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	70 057,60		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	81 057,60
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses d'équipement	196 012,83	83 265,60	0,00	290 600,00	290 600,00	0,00	290 600,00	373 865,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	134 382,35	0,00		132 000,00	132 000,00		132 000,00	132 000,00
1641	Emprunts en euros	128 500,00	0,00		132 000,00	132 000,00		132 000,00	132 000,00
168748	Dettes - Autres communes	5 882,35	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

082-218201424-20230412-D2023014-BF

#### BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023

ceç	u 1e 1//	<sup>04 /</sup> Chap. / art. (1)	Pour memoire, bud jet	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés	Pour information Crédits gérés	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			precedent (2)	ı	les AP lors de la séance budgétaire (3)		II	dans le cadre d'une AP	hors AP	III = I + II
	18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	Total des d	dépenses financières	134 382,35	0,00	0,00	132 000,00	132 000,00	0,00	132 000,00	132 000,00
	45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des d	dépenses réelles	330 395,18	83 265,60	0,00	422 600,00	422 600,00	0,00	422 600,00	505 865,60
Ī	040	Opérations ordre transf. entre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

0,00

0,00

0.00

0.00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0.00

0,00

0,00

0,00

0,00

sections (6)

antérieur

041

Reprise sur autofinancement

Opérations patrimoniales (8)

Charges transférées (7)

Total des dépenses d'ordre

0.00

0,00

0.00

0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

<sup>(4)</sup> Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(5)</sup> Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

<sup>(9)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
313	Extension grpe scol avec atelier munic		3 864 740,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		9 647,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

### AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçu le 17/04/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

### AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçu le 17/04/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

### (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 313 LIBELLE : Extension grpe scol avec atelier munic NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

### **DEPENSES**

n						
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSI	ES	9 647,86	a 0,00	0,00	b 0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	1 039,87	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 039,87	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	immobilications on coars(saat 2024)	8 607,99	0,00	0,00	0,00	
238	Avance Popularifaction time proporties	8 607,99	0,00	0,00	0,00	

082-218201424-20230412	-D20FINANCEMENT EXTERNE	(nour information) (facultatif)
Dage 1 - 17/04/0000	FINANCEMENT CALLERINE	(pour illiorillation) (lacultatil)

نملس	10 17/04/2022 FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)							
Chap.	Libellé	Réalisations cumulées	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée			
(2)		au 01/01/N						
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	1 452 100,93	с 0,00	0,00	d 0,00			
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 452 100,93	0,00	0,00	0,00			
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	116 459,00	0,00	0,00	0,00			
1322	Subv. non transf. Régions	172 884,61	0,00	0,00	0,00			
1323	Subv. non transf. Départements	467 482,00	0,00	0,00	0,00			
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	1 102,50	0,00	0,00	0,00			
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	12 437,64	0,00	0,00	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00			
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00			
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00			

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	0,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reculle 17/04/2023

#### III – VOTE DU BUDGET Ш SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE **A3**

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	=   +
	TOTAL	379 588,32	48 035,90	422 600,00	422 600,00	470 635,90
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	120 709,82	48 035,90	42 764,00	42 764,00	90 799,90
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	32 566,85	11 850,90	0,00	0,00	11 850,90
1322	Subv. non transf. Régions	30 663,97	2 439,00	0,00	0,00	2 439,00
1323	Subv. non transf. Départements	10 397,00	3 008,00	12 565,00	12 565,00	15 573,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	42 000,00	0,00	24 300,00	24 300,00	24 300,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	5 899,00	5 899,00	5 899,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	30 738,00	0,00	0,00	30 738,00
1348	Autres fonds non transférables	5 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des red	cettes d'équipement	120 709,82	48 035,90	42 764,00	42 764,00	90 799,90
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	185 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
10222	FCTVA	115 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des red	cettes financières	185 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des red	cettes réelles	305 709,82	48 035,90	127 764,00	127 764,00	175 799,90
021	Virement de la section de fonctionnement	73 878,50	,	291 152,00	291 152,00	291 152,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		3 684,00	3 684,00	3 684,00
2112	Terrains de voirie	0.00		0,00	0.00	0,00
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	0,00		1 742,00	1 742,00	1 742,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00		1 942,00	1 942,00	1 942,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des red	cettes d'ordre	73 878,50		294 836,00	294 836,00	294 836,00

082-218201424-20230412-D2023014-BF Regu le 17/04/2023

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- 121 YOU Etat 1-B DOULLE CONTENU ON DUODEL DIECEGEN
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023** 

- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

082-218201424-20230412-D2023014-BF Recul le 17/04/2023 BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

<u>| |||</u> | B

### **DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information,	information,	(RAR N-1 +
		précédent (1)		les AE lors de la			dépenses	dépenses	Vote)
				séance			gérées dans le	gérées hors AE	
		000 500 00	<u> </u>	budgétaire (2)	4 004 407 40	1 224 427 42	cadre d'une AE	4 004 407 40	=   +
	TOTAL	999 568,88	0,00	0,00	1 691 467,12	1 691 467,12	0,00	1 691 467,12	1 691 467,12
011	Charges à caractère général (3)	344 740,56	0,00	0,00	509 793,02	509 793,02	0,00	509 793,02	509 793,02
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	342 700,00	0,00		514 100,00	514 100,00		514 100,00	514 100,00
014	Atténuations de produits	169 323,00	0,00		169 323,00	169 323,00		169 323,00	169 323,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	41 926,82	0,00	0,00	177 048,00	177 048,00	0,00	177 048,00	177 048,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses de gestion des services	898 690,38	0,00	0,00	1 370 264,02	1 370 264,02	0,00	1 370 264,02	1 370 264,02
66	Charges financières	27 000,00	0,00		24 500,00	24 500,00		24 500,00	24 500,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			1 867,10	1 867,10		1 867,10	1 867,10
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	dépenses financières	27 000,00	0,00	0,00	26 367,10	26 367,10		26 367,10	26 367,10
Total des	dépenses réelles	925 690,38	0,00	0,00	1 396 631,12	1 396 631,12	0,00	1 396 631,12	1 396 631,12
023	Virement à la section d'investissement	73 878,50			291 152,00	291 152,00		291 152,00	291 152,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			3 684,00	3 684,00		3 684,00	3 684,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses d'ordre	73 878,50			294 836,00	294 836,00		294 836,00	294 836,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 691 467,12

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(2)</sup> Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Reçus) Hors depenses imputees aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a pté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

oreceuent (apres vote un compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

### AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF Regu le 17/04/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

#### **RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<u> </u>	TOTAL	854 733,00	0,00	1 349 778,90	1 349 778,90	1 349 778,90
013	Atténuations de charges (2)	17 700,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	85 550,00	0,00	93 593,00	93 593,00	93 593,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	137 515,00	0,00	140 515,00	140 515,00	140 515,00
731	Fiscalité locale	565 949,00	0,00	715 063,00	715 063,00	715 063,00
74	Dotations et participations (2)	40 015,00	0,00	318 195,00	318 195,00	318 195,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	8 000,000	0,00	66 030,00	66 030,00	66 030,00
Total des	recettes de gestion des services	854 729,00	0,00	1 349 396,00	1 349 396,00	1 349 396,00
76	Produits financiers	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	378,90	378,90	378,90
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des	recettes financières	4,00	0,00	382,90	382,90	382,90
Total des	recettes réelles	854 733,00	0,00	1 349 778,90	1 349 778,90	1 349 778,90
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des	recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Į	R002 Résultat reporté ou a	nticipé (7)	341 688,22

Total des recettes de fonctionnement cumulé	s 1 691 467,12

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(2)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(3)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

<sup>(4)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(5)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(6)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(7)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

082-218201424-20230412-D2023014-BF Req<u>u le 17/04/2023</u>

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE Ш B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	ITOTAL	999 568,88	0.00	budgétaire (3) 0,00	1 691 467,12	1 691 467,12	0.00	1 691 467,12	1 691 467,12
	<u> </u>		-,	•		·	-,		
011	Charges à caractère général (4)	344 740,56	0,00	0,00	509 793,02	509 793,02	0,00	509 793,02	509 793,02
6042	Achats de prestations de services	70 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
60611	Eau et assainissement	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60612	Énergie - Électricité	42 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60621	Combustibles	24 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
60622	Carburants	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60624	Produits de traitement	100,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	6 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 500,00	0,00		13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
60636	Vêtements de travail	500,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6067	Fournitures scolaires	7 500,00	0,00		8 200,00	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
613	Locations	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61524	Entretien bois et forêts	64 870,56	0,00		200 293,02	200 293,02	0,00	200 293,02	200 293,02
61551	Entretien matériel roulant	5 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	43 070,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6156	Maintenance	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6161	Multirisques	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
618	Divers	0,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00		4 700,00	4 700,00	0,00	4 700,00	4 700,00

AR Prefecture

1e 17/0 Chap. / art. (1)	Libellé	précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	buugetaire (3)	15 600,00	15 600,00	0,00	15 600,00	15 600,0
625	Déplacements et missions	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,0
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,0
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,0
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,
6288	Autres services extérieurs	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	342 700,00	0,00		514 100,00	514 100,00		514 100,00	514 100,
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00		9 500,00	9 500,00		9 500,00	9 500,
6411	Personnel titulaire	302 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,
6413	Personnel non titulaire	4 000,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500
6415	Congés payés	1 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0
64168	Autres emplois aidés	35 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00		36 000,00	36 000
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00		155 700,00	155 700,00		155 700,00	155 700,
6470	Autres charges sociales	0,00	0,00		10 400,00	10 400,00		10 400,00	10 400,
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000
014	Atténuations de produits	169 323,00	0,00		169 323,00	169 323,00		169 323,00	169 323,
739221	FNGIR	169 323,00	0,00		169 323,00	169 323,00		169 323,00	169 323
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	41 926,82	0,00	0,00	177 048,00	177 048,00	0,00	177 048,00	177 048,
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00	54 000
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		6 700,00	6 700,00	0,00	6 700,00	6 700
65315	Formation	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50
6553	Service d'incendie	29 000,00	0,00		30 500,00	30 500,00	0,00	30 500,00	30 500
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	7 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,
657362	Subv. fonct. CCAS	5 926,82	0,00		4 096,00	4 096,00	0,00	4 096,00	4 096
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		68 000,00	68 000,00	0,00	68 000,00	68 000
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	0,00		2,00	2,00	0,00	2,00	2

Chap. / art	Libellé	précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		898 690,38	0,00	0,00	1 370 264,02	1 370 264,02	0,00	1 370 264,02	1 370 264,02
66	Charges financières	27 000,00	0,00		24 500,00	24 500,00		24 500,00	24 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 000,00	0,00		24 500,00	24 500,00		24 500,00	24 500,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			1 867,10	1 867,10		1 867,10	1 867,10
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00			1 867,10	1 867,10		1 867,10	1 867,10
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		27 000,00	0,00	0,00	26 367,10	26 367,10		26 367,10	26 367,10
Total des dépenses réelles		925 690,38	0,00	0,00	1 396 631,12	1 396 631,12	0,00	1 396 631,12	1 396 631,12
023	Virement à la section d'investissement	73 878,50			291 152,00	291 152,00		291 152,00	291 152,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			3 684,00	3 684,00		3 684,00	3 684,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00			3 684,00	3 684,00		3 684,00	3 684,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses d'ordre	73 878,50			294 836,00	294 836,00		294 836,00	294 836,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

<sup>(4)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(5)</sup> Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

<sup>(6)</sup> Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

<sup>(8)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(9)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

<sup>(10)</sup> Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçulle 17/04/2023

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE Ш B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)	1		II	
TOTAL		854 733,00	0,00	1 349 778,90	1 349 778,90	1 349 778,90
013	Atténuations de charges (3)	17 700,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	85 550,00	0,00	93 593,00	93 593,00	93 593,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
7032	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	455,00	455,00	455,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	71 500,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
70688	Autres prestations de services	12 550,00	0,00	12 888,00	12 888,00	12 888,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	150,00	0,00	150,00	150,00	150,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	137 515,00	0,00	140 515,00	140 515,00	140 515,00
73211	Attribution de compensation	107 515,00	0,00	107 515,00	107 515,00	107 515,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	565 949,00	0,00	715 063,00	715 063,00	715 063,00
73111	Impôts directs locaux	565 949,00	0,00	647 063,00	647 063,00	647 063,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	40 015,00	0,00	318 195,00	318 195,00	318 195,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	138 054,00	138 054,00	138 054,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	114 608,00	114 608,00	114 608,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	42 095,00	42 095,00	42 095,00
744	FCTVA	0,00	0,00	41,00	41,00	41,00
74718	Autres participations Etat	700,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
7472	Participation régions	6 759,00	0,00	5 408,00	5 408,00	5 408,00
7473	Participation départements	6 759,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participation Autres organismes	6 173,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	11 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	5 260,00	0,00	5 289,00	5 289,00	5 289,00
7484	Dotation de recensement	2 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	8 000,00	0,00	66 030,00	66 030,00	66 030,00
752	Revenus des immeubles	5 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00

# AR Prefecture | 082-218201424-20230412-D2023014-BF | BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023

Chap 7 art. (1)	2023 Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
757363	Établiss. et serv. caract. adminis.	0.00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	3 000,00	0,00	3 030,00	3 030,00	3 030,00
Total des rece	ttes de gestion des services	854 729,00	0,00	1 349 396,00	1 349 396,00	1 349 396,00
76	Produits financiers	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	4,00	4,00	4,00
7621	Prod. Immo. fin encaissées à échéance	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	378,90	378,90	378,90
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	378,90	378,90	378,90
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des rece	ttes réelles	854 733,00	0,00	1 349 778,90	1 349 778,90	1 349 778,90
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des rece	ttes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Recu le 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMO	NIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

#### **B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF Regu le 17/04/2023

IV - ANNEXES IV ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE B1.2

#### B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (nors 16449 et 166)  Emprunts et dettes à l'origine du contrat  Taux, initial Possibilité														
					Lingi dillo ei	dolles a I U	igine uu coillat		initial				Possibilité	
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des					2 285 469,25									
établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					2 285 469,25									
00000844688	CRCAM NORD MIDI PYRENEES	03/08/2016		31/12/2017	1 000 000,00	F		1,400	1,400	EUR	А	Р	0	A-1
00001783098	CRCAM NORD MIDI PYRENEES	30/10/2018		30/11/2019	400 000,00	F		2,250	2,250	EUR	Α	Р	0	A-1
30001909138A	CRCAM SUD ALL	03/08/2016		16/01/2017	260 538,78	F		1,800	1,800	EUR	Α	Р	0	A-1
6221274	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	30/01/2003		05/01/2004	400 000,00	F		4,750	4,750	EUR	Α	Р	0	A-1
69367317026A	CRCAM SUD ALL	03/08/2016		05/01/2017	224 930,47	F		1,100	1,100	EUR	Α	Р	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus					0,00									
(Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux					0,00									
du Trésor (total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers					0,00									
locataires-acquéreurs (total)					1									

#### AR Prefecture **BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023** 082-218201424-20230412-D2023014-BF Redu le 17/04/2023 Emprunts et dettes à l'origine du contrat Taux initial Possibilité Date Pério-Caté-Nature Date du Type de Profil de d'émission ou dicité des gorie (Pour chaque ligne, indiquer le numéro Organisme prêteur ou chef Date de premier Niveau d'amorrembourtaux date de Nominal (2) Index (4) Taux Devise rembourd'emde contrat) de file signature rembourd'intérêt tissement sement de taux mobilisation actuariel sements prunt sement (5) (7) anticipé (1) (6) O/N 0,00 1678 Autres emprunts et dettes (total) 0,00 168 Emprunts et dettes assimilés (Total) 0.00 1681 Autres emprunts (total) (9) 0.00 1682 Bons à moyen terme négociables (total) 0.00 1687 Autres dettes (total) 2 285 469,25 Total général

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

#### AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçu le 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIM	ONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

#### B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	Emprunts et dettes au 01/01/N												
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 404 165,64					131 254,33	24 087,64	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 404 165,64					131 254,33	24 087,64	0,00	0,00	
00000844688 00001783098	N N	0,00 0,00	A-1 A-1	775 433,71 349 965,03	15,99 21,91	F F		1,400 2,250	46 817,10 13 220,19	10 856,07 7 874,21	0,00 0,00	0,00 0,00	
30001909138A 6221274	N N	0,00	A-1 A-1	171 434,47 29 881,88	10,04 1,00	F F		1,800 4,750	15 800,22 29 881,88	3 085,82 1 419,58	0,00 0,00	0,00 0,00	
69367317026A	N	0,00	A-1	77 450,55	3,01	F		1,100	25 534,94	851,96	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)	_	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

	AR Prefectur	e		BUDG	ET COMMUNAL PO	MPIGNAI	N - Pri	ncinal - BP - 20	23						
	-218201424-20230412-D20	23014-BF													
Reç	u le 17/04/2023				Emprunts et dettes au 01/01/N										
				Taux d'intérêt Annuité de l'exercice											
	<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice		
	Total général		0,00		1 404 165,64					131 254,33	24 087,64	0,00	0,00		

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Recu le 17/04/2023

IV –	ANI	NE)	(ES
------	-----	-----	-----

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

#### B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 668.11 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

#### AR Prefecture

**BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023** 

082-218201424-20230412-D2023014-BF Regu le 17/04/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIAL ES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)** 

In Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	5	0	0	euro 0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	1 404 165,64	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

A	R Prefect	ture
082-21820142	24-20230412-	D2023014-BF
/ -	/	

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

#### **B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	priuelles Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

<sup>(4)</sup> Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

#### AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçu le 17/04/2023

#### BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023

	IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONI	ALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

#### **B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

	Effet de l'instrument de couverture								
Instruments de couverture		Taux pay	é	Taux reçu (7)		Charges et produits constate	Catégorie d'emprunt (8)		
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération	Après opération
namere de contacty	Couvert	(5)	(6)		Miveau de taux	Charges C/000	1 Todalis C/100	de couverture	de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

<sup>(5)</sup> Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ANNEXES PATRIMONIALE

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Recu le 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
3 - FT	T DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1 6

#### B1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

Bild Better Gott invitability and a straining of the straining (1)									
REPARTITION	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de	Dont					
PAR PRÊTEUR			l'exercice	Intérêts (3)	Capital				
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

<sup>(1)</sup> Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

<sup>(2)</sup> La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

AR Prefecture

BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023

082-218201424-20230412-D2023014-BF Regule 17/04/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES - ATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES IV B1.7

#### **B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

#### AR Prefecture

ANNEXES PATRIMONIALES -

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reculte 17/04/2023

#### BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

#### METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €			
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)		
L	Autres	5		
L	Subventions d'équipement versées	15		

082-218201424-20230412-D2023014-BF Regule 17/04/2023

### IV - ANNEXES

IV B3.1

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

#### **PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution	Montant des provisions constituées	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Nature de la provision	(1) A	de la provision	au 01/01/N B	C = A + B	D	E = C - D
	PROVISIONS	    SEMI-BUDGETAI	DEC (2)			
Provisions pour risques et charges (3)	0,00	SEWII-BODGETAI	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISION	IS BUDGETAIRE	S (2)			
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçu le 17/04/2023

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

z) A renseigner seion que la conecuvite applique le regime des provisions semiloudgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

#### **B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

082-218201424-20230412-D2023014-BF Regule 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
ANNEXES	PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

#### **ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)	
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	e Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

AR Prefecture

| 082-218201424-20230412-D2023014-BF | BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023

e 17/04/2023 L		
	IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRI	ONIALES - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

#### CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

AR Prefecture
082-218201424-20230412-D2023014-BF
Recu le 17/04/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	В6

#### Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la	Encours restant dû	Montant de l'ann	Montant de l'annuité à recouvrer		
	délibération	au 01/01/N	Capital	Intérêts	l'exercice	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00			

#### AR Prefecture

BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023

082-218201424-20230412-D2023014-BF Regu le 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
ANNE	XES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

#### **ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

<sup>(2)</sup> A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

<sup>(3)</sup> A compléter depuis l'état des autres engagements données.

<sup>(4)</sup> A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Regule 17/04/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)** 

ETAT OTITITE TIEGOE DES ENCACEMIENTO NECOCO (T)										
Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice						
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00						
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00						
8028	Autres engagements reçus									
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00							
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00						

<sup>(1)</sup> A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

<sup>(2)</sup> A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Recu le 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
ANNE	XES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

#### **ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-	Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		Taux initial		à la date u budget		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	_	ntie au cours de ercice
	Année	Profil		chef de file			duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital																																																																				
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00																																																																				
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00																																																																				
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00																																																																				
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00																																																																				

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

#### AR Prefecture

**BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023** 

082-218201424-20230412-D2023014-BF

IV – ANNEXES IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

#### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valo	eur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	С	155 341,97
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	155 341,97
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 349 778,90

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	1/11	11,51
		,

<sup>(1)</sup> Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

<sup>(2)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

<sup>(3)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(4)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF
Regula 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
ANNE	XES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

#### ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

								Montant des redeva	nces restant à courir		
Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF
Regular 17/04/2023

IV – ANNEXES IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN B7.6

#### ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

											tion du cocontract ante du marché de		•
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part inve Part totale (2)	Stissement  Dont part  nette (3)	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL  +  +
TOTAL				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

<sup>(2)</sup> Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

<sup>(3)</sup> Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

AR Prefecture BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN Principal	ВÞ	202
082-218201424-20230412-D2023014-BF	٥.	

	IV – ANNEXES	IV
ANI	EXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

#### **ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale								
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N				
Total	0,00	0,00	0,00	0,00				

<sup>(1)</sup> Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

<sup>(2)</sup> Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

<sup>(3)</sup> Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF
Regule 17/04/2023

IV – ANNEXES	IV
(ES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

#### **ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
		TOTAL			0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à	verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres engage	ements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d	organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d	0,00	0,00	0,00				
Engageme	nts liés à des délégations de service	0,00	0,00	0,00			
Engageme	nts liés à des opérations d'urbanism	e et d'aménagement		·	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

ANNEX

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçule 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
ANN	XES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

#### **ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	TOTAL					0,00	0,00
8026 Redevan	nce de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail i	nmobilier)			0,00	0,00	0,00
8027 Subvent	tions à recevoir par annuités (annuités restant à	recevoir)			0,00	0,00	0,00
8028 Autres e	8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Enga	agements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

082-218201424-20230412-D2023014-BF Recu le 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
AN	NEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

#### SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			70 910,95
657362	N°1 Subvention communale 2023		CCAS	Etablissement de droit public	4 095.95
65748	N°1 Subvention communale 2023		AMICALE SAPEURS POMPIERS DE GRISOLLES	Association	420,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE	Association	100,00
65748	N°1 Subvention exceptionnelle 2022		ANIMATION ITINERANTE POUR TOUS ALSH POMPIGNAN	Association	3 500,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		ANIMATION LOISIRS	Association	6 100,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		ASP FOOTBALL	Association	2 000,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	Association	1 000,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES	Association	1 350,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		ASSOCIATION OLYMPE BOUGE	Association	1 200,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	130,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		EQUI'WESTERN LOISIRS	Association	400,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		FNACA COMITE CANT. GRISOLLES	Association	50,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		JOURNEES SPORTIVES POMPIGNANAISES	Association	350,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		L'ELAN POMPIGNANAIS	Association	495,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		LA MARQUISE DANSE	Association	400,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		LES AMIS D'ABORD	Association	400,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		LIGUE CONTRE LE CANCER	Association	100,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	Association	500,00
65748	N°2 Subvention communale CLSH 2023	Convention d'objectifs pluriannuels	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	Association	47 000,00
65748	N°1 Subvention communale 2023	F	POMPIGNAN PETANQUE CLUB	Association	230,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		POMPIGNAN POKER CLUB	Association	440,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		PREVENTION ROUTIERE TARN-ET-GARONNE	Association	250,00
65748	N°1 Subvention communale 2023		SAUVONS LE PATRIMOINE DE POMPIGNAN	Association	400,00

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

 <sup>(2)</sup> Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

#### AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçulle 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
ANNEXES P	ATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	В9

#### B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS PC	OURVUS SUR EMP EN ETPT (4	PLOIS BUDGETAIRES
,	, ,	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques		0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
Directeur départemental - SDIS Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	2,00	4,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	00	1,00 0,00	0,00 2,00	1,00 2,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	8,00	9,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C C	0,00 1,00	4,00 2,00	4,00 3,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
AGENT DE MAITRISE	С	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL FILIERE SOCIALE (d)	С	0,00 <b>0.00</b>	1,00 <b>2,00</b>	1,00 <b>2,00</b>	0,00 <b>0.00</b>	0,00 <b>0.00</b>	0,00 <b>0,00</b>
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DES E.M.	С	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	В	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture			BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023					
082-218201424-20230412-D2023014-BF			BODGET GOMINIONALT OMITIONAN -1 TIMOIPAT - BT - 2023					
Reç	u le 17/04/2023 GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS PO	OURVUS SUR EM EN ETPT (	PLOIS BUDGETAIRES 4)
	,	` '	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
	TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + q + h + i + j + k + l)		3,00	13,00	16,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 %

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

082-218201424-20230412-D2023014-BF Recu le 17/04/2023

AR Prefecture

IV - ANNEXES IV **B9** ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

D1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	R REMUNERATION (3)		CONTRAT		
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00			
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00			
TOTAL GENERAL				0,00			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS: Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

POL: Police.

POMP: Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique CGFP)
  - 332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
  - 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
  - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
  - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible
  - 332-14: Vacance temporaire d'un emploi.
  - 332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

  - 332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes de moins de 15 000 habitants.
    332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, et un creation, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
  - 332-8-6°: Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %. 332-8-6°: Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité. 327-5: Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

  - 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
  - 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
  - 326-352: Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
  - 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
  - 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
  - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Recu le 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		

#### LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement		
Délégation de service public (3) (4)						
Détention d'une part du capital						
Garantie ou cautionnement d'un emprunt						
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme						
Autres						

<sup>(1)</sup> Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

<sup>(4)</sup> Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

082-218201424-20230412-D2023014-BF Regule 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PAT	RIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

#### LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)	•	•	
EPCI			
S.I.A.P. DE LA REGION DE GRISOLLES			0,00
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 82			0,00
SYNDICAT MIXTE ONDES GARONNE			0,00
CTE DE CNES GRAND SUD TARN-ET-GARONNE	01/01/2017	FPU	0,00
S.M.A.G.	01/01/2019		0,00
Autres organismes de regroupement			

<sup>(1)</sup> Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Recu le 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PAT	RIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

#### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)		
CCAS	CCAS				non		
CE	< Néant >				non		
Régie personnalisée	< Néant >				non		

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

082-218201424-20230412-D2023014-BF Recu le 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIAL	ES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

#### LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LIGHE DEG GERTHOLD INDIVIDUALED DANG ON DODGET ANNUAL						
Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non
Multiservices	Service à caractère adm (loc bâtiments)	28/05/2001	28/05/2001		SPA	oui

<sup>(1)</sup> Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

### **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	132 000,00	I 132 000,00
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	132 000,00	132 000,00
1631 1641 1643 16441 1671 1672 1678 1681	Emprunts obligataires Emprunts en euros Emprunts en devises Opérations afférentes à l'emprunt Autres emprunts	0,00 132 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 132 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
1682 1687	Autres dettes	0,00 0,00	0,00 0,00
Dépense	s et transferts a déduire des ressources prop es (B)  4 সুকুচুদুন্তি পুৰ্বুদুৰ্যক্ষেত্ৰ কু পুৰ্বুদুৰ্যক্ষেত্ৰ পুণ্ডলুফ্ et réserves  / Reversement de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
130	Subv. invest transférées ente résultat	0,00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	132 000,00	83 265,60	0,00	215 265,60

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	379 836,00	III 379 836,00
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	85 000,00	85 000,00
10221		0,00	0,00
10222	FCTVA	30 000,00	30 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	55 000,00	55 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138 26	Autres subventions invest, non transt.  Participations of creatices rattachées	0,00	0,00
32 <b>-27</b> 182014 equ <u>le 17</u> 7	2Autres immedilisations:/inancières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (4)	294 836,00	294 836,00
15	Provisions nour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	1 742,00	1 742,00
28031		0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	1 942,00	1 942,00
2804132		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations		
31	Matières premières (et fournitures) (5)		
33	En-cours de production de biens (5)		
35	Stocks de produits (5)		
39	Dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Dépréciation des comptes de tiers		
59	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	 291 152,00	291 152,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	379 836,00	48 035,90	26 881,39	8 348,31	463 101,60

	Мо	ontant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II .	215 265,60
Ressources propres disponibles	IV	463 101,60
Solde	V = IV - II (8)	247 836,00

 $<sup>\</sup>textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 \ sont \`a détailler conformément au plan de comptes.}\\$ 

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

<sup>(4)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

### BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023

- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II Présentation générale du budget vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.

### AR Prefecture

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.1

### C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

### AR Prefecture

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.2

### C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

### AR Prefecture

  B\	AR Prefecture IDGET COMMUNAL POMPIGNAN Principal BP 202				
082- Rec <u>ı</u>	-218201424-20230412-D2023014-BF				
Iteç		IV – ANNEXES	IV		
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE D1				

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

# AR Prefecture BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN Principal BP 202: 082-218201424-20230412-D2023014-BF Reculate 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV		
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
SERVICES FE	SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS - VOLET 1 : BUDGET			

### VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES				RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		t in the second	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres			Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnemen	t	(B) <b>0,00</b>

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissemen	nt	0,00	Effort propre de la Région (A	– B)	(C) 0,00

				•
	TOTAL DEPENSES	(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-			*	

## AR Prefecture BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN Principal BP 202:

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reculle 17/04/2023

	IV – ANNEXES	IV
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION		

Volet 2 - Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	00,0
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

### AR Prefecture BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN Principal BP 202

082-218201424-20230412-D2023014-BF

Reçu le 17/04/2023

XCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

<sup>(1)</sup> A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

<sup>(2)</sup> Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

<sup>(3)</sup> Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

<sup>(4)</sup> Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

<sup>(5)</sup> Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

<sup>(6)</sup> Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

AR Prefecture

082-218201424-20230412-D2023014-BF Regu le 17/04/2023

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS IV D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale de	es ressources						
TICPE (part	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
définie à l'art. 265 du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(majoration définie à l'art. 265 A <i>bis</i> du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les perm	is de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transp	ort public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'oc	ctroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part département	tale des ressources						
Taxe d'aménagem	nent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité f	foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale	des ressources						
TFPB		1 319 000,00	13,21	43,71 %	0,00	576 535,00	0,00
TFPNB		34 000,00	5,94	102,60 %	0,00	34 884,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation	sur les résidences secondaires	80 693,00	7,10	18,59 %	0,00	15 001,00	0,00
TOTAL		1 433 693,00	12,67			626 420,00	0,00

<sup>(1)</sup> Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

<sup>(2)</sup> Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

### AR Prefecture BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023

082-218201424-20230412-D2023014-BF Recul le 17/04/2023

IV – ANNEXES IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

### SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)				
Article (2)	Libellé (2)	Montant		
Remboursement d'empru	ints et dettes assimilées	0,00		
Acquisitions d'immobilis	ations	0,00		
Opérations d'équipement	(1 ligne par opération)	0,00		
Autres dépenses éventue	illes	0,00		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00		
	Total des dépenses réelles	0,00		
040 Opérations ordre transf. entre sections		0,00		
041 Opérations patrimoniales		0,00		
	Total des dépenses d'ordre	0,00		
TOTAL GENERAL		0,00		

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)					
Article (2)	Libellé (2)	Montant			
Souscription d'emprunt	s et dettes assimilées	0,00			
Dotations et subvention	s reçues	0,00			
Autres recettes éventue	lles	0,00			
Opérations pour compte	de tiers (1 ligne par opération)	0,00			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
	Total des recettes réelles	0,00			
040 Opérations ordre transf. entre sections		0,00			
041 Opérations patrimoniales		0,00			
021 Virement de la section de fonctionnement (3)		0,00			
	Total des recettes d'ordre	0,00			
TOTAL GENERAL		0,00			

<sup>(1)</sup> Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

### AR Prefecture BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN Principal BP 202

082-218201424-20230412-D2023014-BF

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

### AR Prefecture BUDGET.COMMUNAL.POMPIGNAN Principal BP 202:

082-218201424-20230412-D2023014-BF Reçu le 17/04/2023

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

127 Detamer les chapitres buogetaires par article comormement au pian de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	D5.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

### AR Prefecture

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	D5.2
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

### AR Prefecture

#### **BUDGET COMMUNAL POMPIGNAN - Principal - BP - 2023**

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	Α

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES:

Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 07/04/2023

Présenté par le Maire (1), A Pompignan, le 12/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

082 -A: Pempignan, le 12/94/4923-D2023014-BF Recules membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

M. BELLOC Alain	
M. BIN Joseph	
M. COLLET Vincent	
M. DUMOUTIER John	
M. FRISA Jean-Luc	
M. LAMOURY Pascal	
M. SEUX Alain donne pouvoir à M. FRISA Jean-Luc	
M. VALLIENNE Christophe	
Mme BERTRAND Chantal	
Mme BLIN Cendrine	
Mme CANNES Pascale	
Mme FABRE Elisabeth	
Mme PALOMBA Laetitia	
Mme RIBES Huguette	
Mme SANTORO Sandrine	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/04/2023, et de la publication le 17/04/2023 A Pompignan, le 17/04/2023

<sup>(1)</sup> Indiquer « la présidente » ou « le président ».

<sup>(2)</sup> Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.